Neerlegging-Dépôt: 17/03/2010 Regist.-Enregistr.: 02/04/2010 №: 98617/DO/327

17 -03- 2010

M. Jean-Louis Richard
SPF Emploi, Travail et Conceration sociale
Sous-commission paritaire pour les entreprises de
travail adapté subsidiées par la Commission
communautaire française
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

Bruxelles, le 16 février 2010

<u>Concerne</u>: Dénonciation de la convention collective de travail du 17 février 2004 relative à la fixation de la cotisation pour l'alimentation d'un fonds de sécurité d'existence dénommé « Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française ».

Par la présente, les partenaires sociaux dénoncent la convention collective de travail du 17 février 2004 relative à la fixation de la cotisation pour l'alimentation d'un fonds de sécurité d'existence dénommé « Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française » reprise en annexe 1.

Les partenaires sociaux conviennent d'un nouvel accord dont les modalités sont précisées dans la nouvelle convention collective de travail reprise en annexe 2.

Pour la FEBRAP

Pour la Fédération Générale du travail de Belgique

BRANT CEYSENS - FEBRAP

Pour la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique

Year-Luc Boomoues cg FGT B

Rive De Wayter - CSC